

Sécheresse : renforcement des mesures de restriction des usages de l'eau sur le bassin de la Neste

Mis à jour le 31/07/2026

De nouvelles mesures de restriction des usages de l'eau

La Commission de la Ressource en Eau interdépartemental (CREi) regroupe les services de l'État, établissements publics, collectivités locales, représentants des usagers (eau potable, industrie, agricole, associations environnementales) s'est réunie ce 30 juillet. A l'issue de cette concertation, en l'absence de prévision de précipitations dans les prochains jours et au vu de la situation hydrologique particulièrement critique, M. le préfet du Gers a décidé :

- **le système Neste réalimenté sera placé en niveau d'alerte renforcée** pour les prélèvements en milieux naturels et pour les usages de l'eau potable et **quatre bassins non réalimentés passent en crise** (Aussoue, de l'Auloue, de la Baïse et de l'Auvignon) dès ce **samedi 1er août 2026 à 8 h** ;
- **l'Adour Amont est passé en alerte renforcée** depuis le **mercredi 29 juillet 2026 à 14 h**.

Le renforcement des mesures de restrictions applicables sont détaillées dans les arrêtés préfectoraux correspondant et concernent l'ensemble des usages.

Les usagers peuvent consulter les mesures applicables à leur commune sur VigiEau ainsi que les arrêtés préfectoraux sur le site des services de l'État dans le Gers.

Les usagers peuvent consulter en temps réel les mesures de restriction qui s'appliquent à leur adresse exacte en renseignant leur commune sur le site internet national : <https://vigieau.gouv.fr/>

L'arrêté préfectoral complet est également consultable sur le site des services de l'État dans le Gers : www.gers.gouv.fr "Actions de l'État > Environnement > Gestion de l'eau > Gestion de la sécheresse"

Appel au civisme et à la responsabilité individuelle, pour le collectif

Le préfet du Gers appelle l'ensemble des usagers – particuliers, agriculteurs, entreprises et collectivités – à poursuivre leurs efforts pour économiser l'eau et respecter strictement les mesures de restriction. Chaque économie d'eau contribue à préserver les ressources disponibles pour la suite de la période estivale.

Aujourd'hui, encore plus qu'hier, la situation est critique. L'abaissement du niveau des cours d'eau conduit à ce que chaque action locale intempestive peut avoir des conséquences importantes en aval, pour les usagers comme pour les cours d'eau qui peuvent être mis en assec.

Malheureusement, des infractions ont doré et déjà constatées : pomper pour remplir les plans d'eau durant la nuit, irriguer la nuit un jour interdit, manœuvre de vannes pour alimenter les canaux d'amenée de moulins actifs ou anciens, pompes sans compteurs, dépassement des débits de prélèvement autorisés...

Dans la situation de tension de la ressource, ces actions individuelles mettent en péril le fonctionnement du système et contribuent à accélérer la dégradation de la situation.

Au vu de la situation particulièrement critique, la gestion est optimisée, l'ensemble des services sont impliqués et la pression de contrôle continuera d'être accentuée. Les infractions constatées pourront faire l'objet de poursuites pénales et de sanctions financières.

En synthèse : la responsabilité de tous est nécessaire pour passer cette période de sécheresse intense et inédite en limitant au maximum les impacts.